

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Montagne et de l'Escalade

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur et du Conseil des Présidents de CT du 30 juin 2018

Présents : Comité Directeur : Serge BARRAGAT, Josselin CAZAUX (Président), Claude FULCONIS (Secrétaire), Jean Claude GRAND (Président du CT 13 FFME), Alain RIGHI, Isabelle ROCHER, Jean SOGLIUZZO

Invités : Vincent CLARISSE (salarié de la Ligue), Paul DEWILDE

Excusés : Pierre BELLEUDY, Jean-Luc BELLIARD (Président du CT 06 FFME), José BOLO, Marie COROMINES, Pierre DURET (Président du CT 84 FFME), Clara FABRE, Nathalie FOURBET (Présidente du CT 05 FFME), Patrice GARNIER (Président du CT 04 FFME), Patricia GAUBERTI (Trésorière), Laurence MOSTEIRO, Christine SLAMTI, Gilles MAUTRET,

Absents : Samantha PEATIER, Pascale SARR

Le présent procès-verbal est relatif à la réunion du Comité Directeur et du Conseil des Présidents de Comités Territoriaux de la Ligue PACA de la Montagne et de l'Escalade, qui s'est tenue le samedi 30 juin 2018, de 9h30 à 15h, au CREPS d'Aix-en-Provence. Plus du tiers de ses membres étant présent, le Comité Directeur peut délibérer valablement (en vertu de l'article 15 des statuts de la Ligue).

L'ordre du jour est le suivant :

- Point sur les rendez-vous du Président
- Validation du PV du CODIR de février 2018 et de l'AG du 17 février 2018
- Formation : point d'avancement des travaux de la commission, pré-calendrier formations et stages « Montagne & Escalade » saison 2019
- Escalade : point d'avancement des travaux de la commission, pré-calendrier de la saison 2019. Aide financière aux clubs (Coupe de France 2018) & compétiteurs. Equipe régionale. Bourse Régionale SNE. Plan Régional Escalade. Quotas d'accès aux championnats régionaux 2019
- Montagnisme : point d'avancement des travaux de la commission, projet de règlement de la commission, pré-calendrier 2018. Aide financière aux compétiteurs. Equipes régionales Alpinisme et Ski-alpinisme
- Communication : page facebook, blog et site web de la Ligue...
- Convention de Coopération entre la Ligue et les Comités Territoriaux
- Projet CREPS d'Aix-en-Provence
- Finances 2018 (exercice en cours) et budget prévisionnel modificatif N°1
- Questions diverses

1 Point sur les rendez-vous du Président

Un document sur les différents rendez-vous du Président avait été transmis avec la convocation au Comité Directeur.

Le Président revient sur les événements majeurs.

2 PV du comité directeur de février 2018

Jean-Claude GRAND précise qu'il était présent à la réunion et qu'il convient de rajouter son nom dans la liste des participants.

En l'absence d'autres remarques sur le projet de PV du comité directeur de 2018 (joint à l'ordre du jour), le projet de PV est soumis à l'adoption du Comité Directeur et est validé à l'unanimité.

3 PV de l'Assemblée Générale du 17 février 2018

En l'absence de remarques sur le projet de PV de l'Assemblée Générale du 17 février 2018 (joint à l'ordre du jour), le projet de PV est soumis à l'adoption du Comité Directeur

Le Procès-verbal, validé à l'unanimité, sera soumis à l'adoption de la prochaine Assemblée Générale (2019).

4 Communication

Un point sur la communication de la Ligue (Facebook, Blog, site internet) est réalisé.

Il est rappelé que la communication sur ces différents supports doit continuer d'être complétée par une communication par courriels (newsletter...).

En interne au Comité Directeur, mise en place d'un espace partagé sur Agora.

5 Escalade

5.1 Aide aux compétiteurs - Coupes et Championnats de France 2018

Une enveloppe de 2 000€ a été mise en place dans le cadre du budget prévisionnel 2018 validé par l'Assemblée Générale. Au vu du nombre de dossiers reçus, une péréquation a été mise en place ce qui donnerait environ 26 €/compétiteur/compétition.

La répartition par club :

Destinataire rgt	Club concerné	Total
AS GRIMPER	AS GRIMPER	562,17 €
CLUB OMNISPORTS DE VALBONNE	CLUB OMNISPORTS DE VALBONNE	47,90 €
CT 05 FFME	BRIANCON ESCALADE	166,32 €
	CLUB ESCALADE GUILLESTROIS	66,53 €
	FACE	166,32 €
HARMONIE CIMES	HARMONIE CIMES	49,90 €
US CAGNES ESCALADE	US CAGNES ESCALADE	769,08 €
VERTICADE	VERTICADE	171,78 €

Le versement des aides est validé à l'unanimité par le Comité Directeur.

5.2 Aide à l'organisation des Coupe de France 2018

Une enveloppe de 3 000 € a été validée par l'Assemblée Générale (budget prévisionnel 2018).

2 demandes reçues pour la saison 2018 :

- AS Grimper (Coupe de France de Bloc – Janvier 2018) : demande de 500 €. Le bilan financier a bien été reçu. Avec l'aide de la Ligue, le bilan est positif de 12€90.
- SMUC Escalade (Coupe de France de Difficulté – Mai 2018) : demande de 2 000 €. Projet de bilan reçu (non définitif).

La proposition suivante est soumise au vote :

- Validation de l'aide de 500€ à l'AS Grimper
- Sous réserve de la réception du bilan financier définitif, aide au maximum de 2000€ au SMUC Escalade. Le montant exact sera défini par le bureau en fonction du bilan financier.

Les propositions d'aide, soumises au vote, sont validées à l'unanimité.

5.3 Bourse Régionale SNE

Le projet de document sur la bourse régionale SNE avait été transmis avec la convocation au Comité Directeur.

Au §7.1, la mention « dans la mesure du possible » est ajoutée.

En l'absence d'autres remarques, le projet est soumis à l'adoption du Comité Directeur et est validé à l'unanimité.

Une communication sur le sujet sera réalisé (Facebook, site de la Ligue, newsletter...).

Les CT présents indiquent qu'ils souhaiteraient disposer d'un « spécialiste » pour les aider à passer des conventions.

Il est à noter que les Conseils Départementaux reviennent de plus en plus vers les CT sur le sujet des SNE avec de nombreuses alertes « sécurité ».

5.4 Equipe régionale Jeunes Escalade

Le second regroupement s'est déroulé en avril dernier, avec comme encadrement : Florence PINET, Gérôme POUVREAU et Christophe SERRA.

Pour la saison à venir, il faudrait voir pour mettre en place une tenue d'équipe.

5.5 Championnats régionaux 2019

Suite à la mise en place des nouveaux règlements d'Escalade (validés par le CA fédérale le 16 septembre 2017), le Comité Directeur de la Ligue doit se prononcer sur plusieurs points.

- Modification des règles de participation au niveau championnats régionaux poussins benjamins (ex-TRPB) (cf. 1.1.11). « Les modalités d'accès au championnat régional sont proposées par les Commissions Compétitions de chaque ligue et validées par le Département Compétition [de la Fédération] avant le 30/09 de chaque année. »

Pour la saison 2019, il est proposé de ne pas mettre en place de quotas pour la participation aux championnats régionaux poussins benjamins. Cette proposition est soumise au vote et est validée à l'unanimité.

- Modification des règles de participation au niveau des quotas d'accès aux championnats régionaux de difficulté (cf. 1.1.4.1.2. Quotas pour l'accès au Championnat régional). « Les quotas départementaux pour l'accès aux championnats régionaux (Jeunes et Senior) sont proposés par les Commissions Compétition de chaque ligue et validés par le Département Compétition [de la Fédération] avant le 30/09 de chaque année.

Pour la saison 2019, comme la saison dernière, il est proposé de ne pas mettre en place de quotas pour la participation aux championnats régionaux de difficulté, mais la participation aux championnats départementaux sera obligatoire pour pouvoir ensuite participer aux championnats régionaux et ce, sauf contrainte médicale justifiée. En outre, sont qualifiés directement aux championnats régionaux de difficulté :

- Les **3** premiers compétiteurs régionaux du classement national [...]
- Les juges ou ouvreurs ayant officiés sur les championnats départementaux et classés **au niveau du** classement national [...].

Cette proposition est soumise à l'adoption du Comité Directeur et est validée à l'unanimité.

5.6 Correspondants compétitions escalade de la Ligue

Contexte : une commission nationale a été mise en place il y a un an pour discuter des règlements d'escalade avant leur parution.

Josselin, en tant que responsable de la commission Escalade de la Ligue, représente la Ligue au sein de cette commission.

Par courriel du 26 juin, « pour améliorer les échanges d'informations et favoriser les débats sur l'évolution des compétitions et des règles du jeu, [le national propose d'] élargir le nombre de destinataires de la liste de diffusion « correspondant ligue compétition » en ajoutant une personne par ligue. Celle-ci sera considérée comme

suppléante pour les réunions et pourra ainsi y participer en cas d'empêchement du titulaire. Cela évitera qu'une ligue soit absente d'une réunion. »

Après « appel à candidatures » au sein de la commission Escalade, 4 retours : José (si besoin), Françoise L, Christine S et Natalie F. (puis désistement au vu du nombre de candidats).

Proposition est faite au Comité Directeur que Christine SLAMTI soit le second représentant de la Ligue au sein de cette commission nationale.

Cette proposition est soumise à l'adoption du Comité Directeur et est validée à l'unanimité.

6 CREPS PACA & Ligue PACA FFME

Un point d'étape sur le dossier « CREPS » est réalisé.

La mise en place d'un Pôle Espoir (comme Toulouse ou Voiron), souhaitée par la DTN n'aura pas lieu à court terme sur Aix-en-Provence.

Les discussions avec la direction du CREPS avancent (nouveau point d'étape courant juillet). Restent néanmoins des questions importantes telles que le coût d'accès à la structure, son entretien, le choix des créneaux d'utilisation, ...

En fonction des orientations prises, un soutien d'un service civique (~120€/mois) comme aide à la gestion de la SAE du CREPS sous supervision du CTR, pourrait être envisagé.

Il est à noter un engagement fédéral (DTN) de la mise à disposition d'un CTR à hauteur d'un mi-temps annuel, pour des missions dans le domaine de l'entraînement, et de l'accès à la performance en escalade.

Après de nombreux échanges, le Président demande au Comité Directeur s'il doit ou non continuer d'avancer sur ce projet. Cette motion mise au vote est validée à l'unanimité.

Un point d'étape sera réalisé au plus tard lors du prochain Comité Directeur.

7 Formation

Une réunion de la commission formation aura lieu après ce comité directeur.

Un document pour les intervenants en formation a été rédigé : celui-ci sera signé par les intervenants avant le début de leur intervention

7.1 Point sur les stages de la saison 2017-2018

- a. En escalade : stages d'initiateurs SNE, SAE, et formations diverses, réalisés sur l'ensemble de la région PACA, en répondant à la demande des clubs, pour que ces formations se fassent au plus près des stagiaires et pour les stages « ouvreurs de clubs » sur les SAE des clubs. Des stages de juges de voies (difficultés, blocs, vitesse) ont été mise en place, souvent avant une compétition pour répondre à la demande des présidents de jury...
- b. En canyon : initiateurs et recyclage des moniteurs canyon
- c. En montagnisme : programmation des différents modules des passeports montagnisme (acquisitions) puis des différents temps de validation des modules, avec en final, un stage initiateur montagnisme (le premier en Ligue PACA) avec 5 stagiaires (dont 3 de la Ligue AURA).

7.2 Rassemblement des encadrants / recyclage des initiateurs

- a. En montagnisme : prévue les 13/10/2018
- b. En escalade : pas d'info
- c. En canyon : pas d'info

7.3 Les instructeurs pour la Ligue PACA

- a. La liste, éditée la veille de la réunion, montre que certains instructeurs ont leur profil non validé pour 2 raisons :
 - i. Il y a eu un bug (informatique ou non) au niveau de la fédération, la date du recyclage n'a pas été prise en compte,
 - ii. L'instructeur n'a pas effectué un recyclage (formation « continue »).
- b. Rappel :
 - i. Sous forme de question : Nous avons besoin de combien d'instructeurs dans les 3 disciplines ?
 - ii. C'est la Ligue qui appelle les personnes pour qu'elles deviennent des instructeurs, et un instructeur n'est pas que pour un club (idem pour leur recyclage qui n'est pas automatique, un bilan du fonctionnement de l'instructeur doit être effectué avant de décider s'il part en recyclage)
 - iii. Interroger les instructeurs actuellement en fonction pour connaître leurs disponibilités, et décider en fonction de ce qu'ils ont encadré et comment ils ont

encadré : c'est la Ligue qui est responsable de la qualité des formations qu'elle met en ligne.

- iv. Impression de la liste des instructeurs pour connaître la date de leur recyclage et proposer à la fédé un recyclage en PACA (cela permettra d'être cohérent avec le développement durable) sous forme d'un WE au CREPS PACA (site d'Aix en Provence) ce qui permettrait d'avoir un coût raisonnable.
- c. Proposition d'un rassemblement des instructeurs pour :
- i. Constituer une « équipe de formateurs » ;
 - ii. Pour homogénéiser la forme et le fond des interventions de ces instructeurs (en particulier pour les comptes rendus des formations –bilans, etc).
 - iii. Une proposition est faite d'un rassemblement des instructeurs montagnisme, le 15/9/2018, au CREPS d'Aix en Provence

8 Montagnisme

8.1 Avancement des activités de la Commission

Serge Barragat, responsable de la commission régionale montagnisme présente un bilan des championnats régionaux, des stages des équipes jeunes et des travaux de la commission.

8.2 Règlement de la Commission

La commission a travaillé sur un projet de règlement, s'inspirant du projet de la commission escalade.

Ce projet est présenté en séance.

Le projet, validé à l'unanimité, sera soumis à l'adoption de la prochaine Assemblée Générale (2019).

9 Médical

9.1 Consultation de médecine d'altitude

A noter, mise en place d'une consultation de médecine d'altitude au CHU d'Antibes

9.2 Suivi des athlètes et conventions avec les CMS

Soutien dans le cadre du suivi médical des athlètes à mettre en place à compter de la rentrée de septembre (modalités à définir).

10 Finances 2018

10.1 Budget prévisionnel modificatif

Afin de mettre en cohérence le budget prévisionnel avec les demandes de subvention CNDS (intégration d'une part « territoriale » pour les Comités Territoriaux, liée au déploiement du Projet Sportif territorial de la Ligue), une proposition de modification du budget prévisionnel est soumise à l'approbation du Comité Directeur (modifications en jaune sur le document ci-dessous).

	CHARGES			PRODUITS		
	Prévisionnel 2017	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2017	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
FONCTIONNEMENT	5 400,00 €	4 918,32 €	45 300,00 €	47 000,00 €	70 438,39 €	123 900,00 €
Frais de fonctionnement (déplacement, représentation, fournitures administratives)			6 000,00 €			
Déplacement, courrier, repas, etc	4 500,00 €	4 213,92 €				
Frais bancaires	70,00 €	112,60 €				
Cotisations	200,00 €	420,00 €	300,00 €			
Matériel	630,00 €	171,80 €	1 000,00 €			
Administratif (part d'intervention du salarié, yc charges sociales)			10 000,00 €			
Cotisation régionale				20 000,00 €	28 361,00 €	34 000,00 €
Conseil Régional PACA				15 000,00 €	27 550,00 €	23 700,00 €
CNDS			28 000,00 €	11 000,00 €	13 700,00 €	43 000,00 €
Intérêts				1 000,00 €	827,39 €	900,00 €
Reprise sur provision						22 300,00 €
SALARIE	35 000,00 €	31 588,16 €	- €	17 000,00 €	11 000,00 €	- €
FORMATION	23 000,00 €	24 916,93 €	40 000,00 €	20 000,00 €	33 033,36 €	31 000,00 €
ESCALADE	18 600,00 €	34 642,78 €	54 400,00 €	4 000,00 €	9 489,75 €	10 700,00 €
MONTAGNISMES	7 000,00 €	5 332,54 €	42 750,00 €	4 000,00 €	- €	21 200,00 €
CANYON	- €	- €	150,00 €	- €	- €	- €
MEDICAL	- €	- €	4 200,00 €	- €	- €	- €
EVENEMENTS	4 500,00 €	- €	- €	1 500,00 €	- €	- €
TOTAL	93 500,00 €	101 398,73 €	186 800,00 €	93 500,00 €	123 961,50 €	186 800,00 €
BENEVOLAT	62 000,00 €	80 617,00 €	91 200,00 €	62 000,00 €	80 617,00 €	91 200,00 €
TOTAL	155 500,00 €	182 015,73 €	278 000,00 €	155 500,00 €	204 578,50 €	278 000,00 €

Cette proposition est validée à l'unanimité.

10.2 Point financier au 30 juin 2018

Un point sur l'avancement du budget au 30 juin 2018 est réalisé.

Au global, cohérent sur les charges, mais en retard sur les produits avec de grosses inconnues sur les subventions. En fonction de ces dernières, décision pourra être prise d'arrêter certaines actions sur la fin de l'année.

Action	CHARGES			PRODUITS		
	Prévisionnel 2018	Dépense au 30/6	Avct au 30/6	Prévisionnel 2018	Recette au 30/6	Avct au 30/6
FONCTIONNEMENT (YC SALARIE)	67300	20079,66	30%	123900	6525	5%
1-FONCTIONNEMENT	35300	4339,67	12%	123900	6525	5%
4- SALARIE	32000	15739,99	49%	0	0	-
ESCALADE	43400	17306,88	40%	10700	1862	17%
Commission ESCALADE	500	219,38	44%		0	-
Escalade - Compétitions	10650	11907,9	112%	7000	242	3%
X Escalade compet diff	0	127,6	-		0	-
Escalade - Equipe Jeunes Escalade	15900	5052	32%	3700	1620	44%
Escalade - Aide régionale	5250	0	0%		0	-
Escalade - Autres	11100	0	0%		0	-
FORMATION	29000	14756,09	51%	31000	22371,46	72%
Commission FORMATION	500	68,7	14%	0	296,46	-
Formation CANYON	2500	1262,86	51%	1500	675	45%
Formation ESCALADE	21000	11277,46	54%	24500	17710	72%
Formation MONTAGNISME	5000	2147,07	43%	5000	3690	74%
CANYON	150	303,84	203%	0	0	-
Commission CANYON	150	303,84	203%	0	0	-
MONTAGNISME	42750	5564,76	13%	21200	900	4%
Commission MONTAGNISME	500	356,72	71%		0	-
Montagnisme - Compet	300	1313,75	438%		0	-
Montagnisme - Aide régionale	2000	300	15%		0	-
Montagnisme - Equipe Jeunes Alpinisme	19500	2598,63	13%	9200	900	10%
Montagnisme - Equipe Jeunes Ski Alpinisme	17900	995,66	6%	12000	0	0%
Montagnisme - Autres	2550	0	0%		0	-
MEDICAL	4200	0	0%	0	0	-
Commission MEDICALE	4200	0	0%	0	0	-
TOTAL	186 800,00 €	58 011,23 €	31%	186 800,00 €	31 658,46 €	17%

10.3 Rappel du règlement financier

Suite à quelques dérives, rappel des règles mises en place et ADOPTÉES par l'Assemblée Générale (extraits choisis)

Pour les besoins statutaires, la représentation dans différents organismes, colloques, congrès, réunions de services, commissions, les responsables régionaux (élus et salariés) sont amenés à se déplacer et à engager des frais pour accomplir des missions. De même, dans le cadre d'actions spécifiques (e.g. compétitions, sorties, stages, formations, etc.), des licenciés mandatés par la Ligue (e.g. encadrants des stages montagne, canyon ou escalade, etc.) sont amenés à se déplacer et à engager des frais pour accomplir ces actions.

Toute action entraînant des frais de déplacement et/ou d'hébergement et/ou de restauration devra faire l'objet d'un accord écrit (courriel possible) au préalable du Président et du Trésorier. Un « ordre de mission » (Annexe 4 – Ordre de Mission – Demande d'avance) pourra être établi.

Les pièces justificatives **ORIGINALES** doivent être jointes à la demande de remboursement. Une facturette de carte bancaire n'est pas acceptée comme justificatif (sauf péage d'autoroute). Chaque dépense concernant plusieurs personnes doit comporter le nom des personnes ayant bénéficié de celle-ci (exemple facture de restaurant).

Les demandes de remboursement de frais (Annexe 5 – Demande de remboursement) doivent parvenir au Trésorier dans les **15 jours** qui suivent la date de la dépense effective. Les demandes effectuées en décembre devront dans tous les cas être transmises au Trésorier avant le **31 décembre**.

L'utilisation de la voiture peut être justifiée par le fait de se déplacer à plusieurs, de transporter du matériel ou de l'impossibilité de déplacement en train dans des délais raisonnables. Une demande préalable par courriel doit impérativement avoir été formulée auprès du président qui validera ou non la nécessité de prendre la voiture

11 Points divers

11.1 Convention de Coopération Ligue / Comités Territoriaux

Un projet type a été transmis par le national.

La Ligue doit désormais travailler sur cette convention avec chaque CT.

Objectif est de signer les premières d'ici la fin de l'année 2018.

11.2 Assemblée Générale Fédérale

Une Assemblée Générale Fédérale en PACA en 2020 ?

Le Bureau a commencé les prospections sur la mise en place d'une AG fédérale en PACA (une première !) pour 2020. Cela pourrait se dérouler à Boulouris.

Accord est demandé au Comité Directeur de poursuivre les démarches et de proposer la candidature au national. Le Comité Directeur se prononce favorablement (unanimité) sur ce sujet.

En l'absence d'autres points, la réunion du Comité Directeur est close à 15h.

A Marseille, le 27 octobre 2018.

Josselin CAZAUX
Président de la Ligue PACA

Claude FULCONIS
Secrétaire de la Ligue PACA